

ALGERIE TELECOM

DIRECTION OPERATIONNELLE DES TELECOMMUNICATIONS - J I J E L

Réf : DOT/SDT/DRA/SRU/ 56/2025

Jijel le : 20.04.2025

1^{ere} - MISE EN DEMEURE

* Identification des parties :

- Service contractant : la Direction Opérationnelle d'Algerie télécom Jijel
- Partenaire contractant. Entreprise : **DECHEMI YAHIA** représentée par son gérant **Mr DECHEMI YAHIA** , sis à : **LOT 137 EL MEKASSEB – LOCAL N° 01-RC**

* Identification de l'opération

- Contrat N° : **CONTRAT N° : 50/AT/DO JIJEL/2024**
- ODS de démarrage des travaux : **31 du 28.01.2025**
- Projet : **RESEAU FTTH ODN . MODERNISATION MSAN HARATTENE – HARN18**
- date d'ouverture : **12.02.2025**

* Objet de la mise en demeure :

Suite à une visite du chantier effectuée par nos services techniques, un constat de retard dans la réalisation des travaux a été fait **absence de moyennes humains et matériels** édictés par les engagements (voir annexe N° 06 ET N°07 du cahier des charges) et le non-respect des délais de réalisation.

A cet effet, vous êtes mise en demeure afin d'avancer votre cadence des travaux ainsi le renforcement des moyen humain et matériels est-ce-la dans les meilleurs délais conformément aux clauses contractuels et aux spécifications technique du contrat en vigueur.

* Délais d'exécution de la mise en demeure :

08 jours après la parution dans le site WEB D'ALGERIE TELECOM

* Sanction prévus en cas de refus d'exécution :

En cas d'inexécution de vos obligations contractuelles, et faute de remédier aux carences qui vous sont imputables dans le délai fixé par la mise en demeure prévu ci-dessus, Faute de quoi, la direction opérationnelle des télécoms Jijel se réserve le droit de prendre les mesures administrative et réglementaire contre votre entreprise



Sous Directeur Technique Opérationnel PII
BEY Lamine

20 AVR 2025
Le Directeur
ALGERIE TELECOM
Directeur Opérationnel des Télécommunications
Wilaya de JIJEL
Signé: ALLAB Loukmane